



POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE

Article 1. Préambule

- 1.1. La présente Politique de confidentialité fait partie intégrante du Règlement Général de l'APP et, le cas échéant, des CGU des Services en ligne si bien que les définitions utilisées dans ces derniers sont réutilisées dans la présente Politique de confidentialité. Le Règlement Général de l'APP et les CGU des Services en ligne sont accessibles à l'adresse URL suivante : <https://www.app.asso.fr>.
- 1.2. La présente Politique de confidentialité a pour objet d'informer les Personnes Concernées sur la façon dont leur Données Personnelles sont collectées, comment celles-ci sont traitées lors de la souscription d'un Abonnement, lors d'un Enregistrement, de l'utilisation des Services en ligne, et plus généralement de toute Prestation réalisée par l'APP, et enfin les Droits Spécifiques dont bénéficient les Personnes Concernées quant à ces traitements.

Article 2. Définitions

- 2.1. Les termes suivants qu'ils soient employés au singulier ou au pluriel dans la présente Politique de confidentialité, auront la définition suivante :

Abonnement :	désigne une Prestation aux Membres souscrite, annuellement, par un Demandeur et lui permettant de devenir Membre, d'accéder à l'Application, aux Services en ligne et de bénéficier des autres Prestations aux Membres ;
Membre :	a le sens donné par le Règlement Général ;
Application :	a le sens donné par les CGU des Services en ligne ;
APP :	désigne l'Agence pour la Protection des Programmes, association régie par la loi française du 1 ^{er} juillet 1901, identifiée par le numéro de SIREN 385 385 844, dont le siège social est situé 54 rue de Paradis – 75010 Paris – FRANCE ;
Archivage Intermédiaire :	désigne le déplacement des Données Personnelles qui présentent encore pour l'APP un intérêt administratif, (comme par exemple en cas de contentieux et/ou en cas d'obligation légale) dans une base de données distincte, séparée logiquement ou physiquement et dont, en tout état de cause, l'accès est restreint. Cette archive est une étape intermédiaire avant la suppression des Données Personnelles concernées ou leur anonymisation ;
Bénéficiaire :	a le sens donné par le Règlement Général ;

CGU des Services en ligne :	désigne les Conditions Générales d'Utilisation du Service de dépôt en ligne accessible à l'adresse URL : https://www.app.asso.fr ;
Création	a le sens donné par le Règlement Général ;
Demandeur :	désigne toute personne physique ou morale souhaitant bénéficier des Prestations, pour son compte et/ou le compte de tiers que les Prestations soient <i>in fine</i> confiées ou non à l'APP ;
Déposant :	a le sens donné par le Règlement Général ;
Données (Personnelles) :	désignent les données à caractère personnel d'une Personne Concernée, au sens de la Réglementation sur les Données Personnelles, collectées et/ou traitées par l'APP dans le cadre des Prestations ;
Droits Spécifiques :	désignent les droits accordés par la Réglementation sur les Données Personnelles aux Personnes Concernées concernant le traitement de leurs Données Personnelles ;
Éléments Déposés :	a le sens donné par le Règlement Général ;
Enregistrement :	a le sens donné par le Règlement Général ;
Métadonnées :	a le sens donné par les CGU des Services en ligne ;
Personne Concernée :	désigne sans distinction, toute personne dont les Données Personnelles sont susceptibles d'être traitées par l'APP (Membre, Bénéficiaire, Cotitulaire de droits, Déposant, Demandeur, auxiliaire de justice ou officiers ministériels (avocat, expert, huissier, notaire, etc.) intervenant dans le cadre d'une Prestation, etc.) ;
Politique de confidentialité :	désigne la présente politique de confidentialité et de protection des Données Personnelles des Personnes Concernées mise en œuvre par l'APP ;
Prestations :	désignent les services rendus par l'APP, que ce soit les Prestations aux Membres ou des Prestations ponctuelles ;
Prestations aux Membres :	désignent les services rendus par l'APP et réservés exclusivement aux Membres, le cas échéant selon des conditions contractuelles spécifiques, comme les CGU des Services en ligne par exemple, étant précisé que la qualité de Membre est un prérequis à la souscription à ces prestations ;
Prestations ponctuelles :	désignent les services rendus ponctuellement par l'APP (par exemple, les constatations d'agents assermentés de l'APP, etc.), à l'exception des Prestations aux Membres ;
Règlement Général :	désigne le règlement général de l'APP notamment accessible en ligne à l'adresse URL : https://www.app.asso.fr ;

Règlementation sur les Données Personnelles :	désigne la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, en application du Règlement communautaire du 27 avril 2016 publié au Journal Officiel de l'Union Européenne le 4 mai 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (dit « RGPD » pour Règlement Général pour la Protection des Données) ;
Services en ligne :	désigne les Services au sens des CGU des Services en ligne ;
Site Internet :	désigne le site internet accessible à l'adresse URL https://www.app.asso.fr en ce compris son back-office permettant les Enregistrements et, le cas échéant, sa partie hébergée en mode client-serveur sur le Terminal d'un Membre afin de lui permettre de procéder à un Enregistrement ;
Terminal :	désigne l'équipement matériel (ordinateur, tablette, smartphone, téléphone, etc.) utilisé par une Personne Concernée pour consulter ou voir s'afficher le Site Internet et, le cas échéant, réaliser un Enregistrement ;

Article 3. Qualifications juridiques

3.1. Qualification de l'APP comme responsable de traitement

- 3.1.1. L'APP détermine les finalités et moyens mis en œuvre pour réaliser les Prestations et doit être, à ce titre, qualifiée de responsable de traitement des Données Personnelles, étant précisé que l'APP peut être rendue destinataire de Données Personnelles.
- 3.1.2. Néanmoins, d'autres personnes peuvent intervenir dans le cadre de l'un ou plusieurs traitements nécessaires à la réalisation des Prestations, soit en qualité de responsables conjoints de traitement, soit en qualité de sous-traitant.

3.2. Garanties du Demandeur

3.2.1. Collecte de Données Personnelles des Personnes Concernées

- 3.2.1.1. Le Demandeur est seul responsable de la collecte des Données Personnelles des Personnes Concernées qu'il transmet directement (en les communiquant) ou indirectement (en donnant accès à des éléments susceptibles d'y faire référence et/ou de les contenir) à l'APP en vue de la réalisation des Prestations.
- 3.2.1.2. Nonobstant les engagements et obligations de l'APP en sa qualité de responsable de traitement au regard des Prestations réalisées (cf. Article 5 et Article 8), il appartient notamment au Demandeur de s'assurer que les Données Personnelles des Personnes Concernées sont :
- collectées de manière licite, loyale et transparente au regard de la Personne Concernée ;
 - collectées pour des finalités déterminées (notamment les Prestations), explicites et légitimes, et ne sont pas traitées ultérieurement d'une manière incompatible avec ces finalités ;
 - adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées (minimisation des données) ;

- exactes et, si nécessaire, tenues à jour ;
- conservées sous une forme permettant l'identification des Personnes Concernées pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées ;
- traitées de façon à leur garantir une sécurité appropriée.

3.2.2. La réalisation de Prestations nécessitant le traitement de Données Personnelles de Personnes Concernées

3.2.2.1. La réalisation de Prestations par l'APP appelle nécessairement à un ou plusieurs traitement(s) de Données Personnelles du Demandeur, et/ou, le cas échéant, de Personnes Concernées, avec lesquelles l'APP n'a pas de relation contractuelle liée à la Prestation du Demandeur.

3.2.2.2. A ce titre, le Demandeur garantit l'APP que ces traitements de Données Personnelles de ces Personnes Concernées bénéficient d'une base légale adéquate conformément à la Réglementation sur les Données Personnelles, c'est-à-dire qu'au moins une des conditions suivantes est remplie :

- la Personne Concernée a consenti au traitement de ses Données Personnelles par l'APP dans le cadre de la réalisation des Prestations ;
- le traitement est nécessaire à l'exécution d'un contrat auquel la Personne Concernée est partie ou à l'exécution de mesures précontractuelles prises à la demande de celle-ci ;
- le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle le Demandeur est soumis ;
- le traitement est nécessaire à la sauvegarde des intérêts vitaux de la Personne Concernée ou d'une autre personne physique ;
- le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le Demandeur ;
- le traitement est nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par le Demandeur et/ou par l'APP et/ou par un tiers, à moins que ne prévalent les intérêts ou les libertés et droits fondamentaux de la Personne Concernée qui exigent une protection des Données Personnelles, notamment lorsque la Personne Concernée est un enfant.

3.2.2.3. Le Demandeur garantit l'APP qu'il assurera l'information de la Personne Concernée dont les Données Personnelles sont traitées dans le cadre des Prestations, et ce en temps utile et dans les formes requises par la Réglementation sur les Données Personnelles, le cas échéant, et pour ce qui concerne les traitements réalisés par l'APP, en mettant à disposition de la Personne Concernée la présente Politique de confidentialité, sauf si :

- la fourniture de telles informations se révèle impossible ou exigerait des efforts disproportionnés, ou dans la mesure où cette information serait susceptible de rendre impossible ou de compromettre gravement la réalisation des objectifs des Prestations. En pareils cas, le Demandeur prendra des mesures appropriées pour protéger les droits et libertés ainsi que les intérêts légitimes de la / des Personne(s) Concernée(s) ; ou si
- l'obtention ou la communication des informations sont expressément prévues par le droit de l'Union ou le droit de l'État membre auquel le

Demandeur est soumis et qui prévoit des mesures appropriées visant à protéger les intérêts légitimes de la Personne Concernée ; ou si

- les Données Personnelles doivent rester confidentielles en vertu d'une obligation de secret réglementée par le droit de l'Union ou le droit des états membres, y compris une obligation légale de secret professionnel ou de secret défense.

3.2.2.4. Le Demandeur pourra notamment obtenir l'assistance de l'APP afin de traiter les demandes d'exercice des Droits Spécifiques qui lui seraient adressées par les Personnes Concernées dont les Données Personnelles sont utilisées dans le cadre des Prestations. Il lui appartiendra alors d'adresser à l'APP une demande précise et compréhensible qui s'engage à y répondre dans les meilleurs délais conformément à la Réglementation sur les Données Personnelles.

Article 4. Les bases légales des traitements de Données Personnelles liés aux Prestations aux Membres

4.1. Le traitement est nécessaire à l'exécution d'un contrat auquel le Membre est partie ou à l'exécution de mesures précontractuelles prises à la demande de celui-ci.

4.1.1. Conformément à la Réglementation sur les Données Personnelles, les traitements de Données Personnelles liés à la souscription de l'Abonnement et aux Enregistrements sont nécessaires à l'exécution d'un contrat auquel le Membre est partie.

4.1.2. Afin de devenir Membre, de réaliser un Enregistrement, et d'utiliser les Services en ligne, le Membre a accepté *a minima* le Règlement Général et, le cas échéant, les CGU des Services en ligne. Ce document formalise une relation contractuelle entre le Membre et l'APP, servant notamment de base juridique à la collecte et au traitement des Données Personnelles.

4.1.3. Ces Données sont nécessaires à la réalisation d'un certain nombre de traitements liés à l'exécution de la relation contractuelle entre le Membre et l'APP.

4.2. Le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle l'APP est soumise.

4.2.1. Le traitement des Données Personnelles peut également être nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle l'APP serait soumise, par exemple, la conservation des logs d'accès au Site Internet, conformément au décret n° 2011-219 du 25 février 2011 relatif à la conservation et à la communication des données permettant d'identifier toute personne ayant contribué à la création d'un contenu mis en ligne, ou encore du fait d'une décision de justice l'obligeant à rendre accessible des Eléments Déposés.

4.3. Le traitement est nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par l'APP ou par un tiers, à moins que ne prévalent les intérêts ou les libertés et droits fondamentaux du Membre

4.3.1. L'APP peut disposer d'un intérêt légitime justifiant le traitement des Données Personnelles du Membre et/ou d'une Personne Concernée, comme par exemple la conservation des Créations en qualité de dépositaire par l'APP et ce, alors même que le Demandeur n'est plus Membre et/ou que la Personne Concernée n'a pas ou plus de relation contractuelle avec l'APP, notamment afin de permettre à des tiers de prendre connaissance de l'existence d'une Création, d'obtenir la restitution des Créations, en particulier d'effectuer le transfert des Créations sur le compte APP du nouveau Titulaire de droits (par exemple un ayant-droit), lui permettant de bénéficier des Prestations aux Membres, de conserver une classification homogène du répertoire IDDN, etc.

4.3.2. Dans cette hypothèse, l'APP s'assure de ce que le traitement en cause est bien nécessaire à la réalisation de son intérêt légitime et évalue les conséquences de ce traitement sur le Demandeur et, le cas échéant, les Personnes Concernées, notamment en tenant compte de la nature des Données Personnelles traitées, et la façon dont elles sont traitées.

- 4.3.3. L'APP s'assure de ne pas méconnaître l'intérêt ou les droits et libertés fondamentaux du Demandeur et des Personnes Concernées en leur permettant, à tout moment, de s'opposer, à tout ou partie des traitements décrits dans la présente Politique de confidentialité, comme de mettre en œuvre leurs Droits Spécifiques, et ce dans les conditions de l'Article 13 - Exercice des Droits Spécifiques des Personnes Concernées.

Article 5. Les finalités des traitements de Données Personnelles liés aux Prestations aux Membres et/ou à la prospection

5.1. Souscription à l'Abonnement

5.1.1. Les Données Personnelles du Demandeur et/ou de toute Personne Concernée sont utiles à l'APP afin de :

- **effectuer les opérations relatives à la gestion des Demandeurs concernant** : les souscriptions à l'Abonnement ; la création de comptes permettant de réaliser des Enregistrements ; les Enregistrements ; les factures ; la comptabilité et en particulier la gestion des comptes des Membres ; les demandes de renseignements, le suivi de la relation avec les Membres tel que la réalisation d'enquêtes de satisfaction, la gestion des réclamations ; la sélection de Membres pour réaliser des études, sondages et tests de nouveaux services ; la gestion des impayés et du contentieux ; la gestion de la perte de la qualité de Membre conformément au Règlement Général.
- **effectuer des opérations relatives à la prospection** :
 - la gestion d'opérations techniques de prospection (ce qui inclut notamment les opérations techniques comme la normalisation, l'enrichissement et la déduplication) ;
 - la sélection de Demandeurs pour réaliser des actions de prospection, de sondage, de test produit ;
 - la réalisation d'opérations de sollicitations ;
- **élaborer des statistiques commerciales** ;
- **organiser des opérations promotionnelles** ;
- **gérer des demandes d'exercice de Droits Spécifiques** ;

5.2. Enregistrement

5.2.1. Les Données Personnelles du Demandeur et, le cas échéant, de toute Personne Concernée sont utiles à l'APP afin de permettre à l'APP de délivrer les Prestations suivantes :

- **Procédure de dépôt en ce compris dépôt de mise à jour conformément à l'article 5 du Règlement Général que ce dépôt soit effectué par le Déposant au siège de l'APP, par envoi recommandé avec accusé de réception, par porteur ou encore par le biais des Services en ligne** ;
- **Archivage physique d'un support physique contenant une ou plusieurs Création(s)** ;
- **Archivage numérique d'une Création dématérialisée à l'aide des Services en ligne** ;
- **Droit d'accès aux Eléments Déposés par des tiers conformément aux articles 6 et 7 du Règlement Général et aux procédures de l'APP, en ce compris la saisine de la Commission d'accès de l'APP** ;
- **Droit d'accès relatifs à l'identité des Demandeurs et/ou des Bénéficiaires conformément à l'article 8 du Règlement Général** ;

- **Gestion des Eléments Déposés et notamment la tenue des registres y afférents afin d'identifier les Eléments Déposés, les Titulaires de droits de propriété intellectuelle sur les Créations et les Personnes accédant aux Eléments Déposés.**

5.3. Services en ligne

5.3.1. Les Données Personnelles du Demandeur et, le cas échéant, de toute Personne Concernée sont utiles à l'APP afin de permettre, depuis les Services en ligne :

- **La réalisation de certaines des Prestations aux Membres rappelées ci-avant (cf. Articles Erreur ! Source du renvoi introuvable. et 5.2) depuis les Services en ligne ;**
- **L'accès et l'utilisation de l'Application dans les limites des CGU des Services en ligne ;**
- **L'assistance technique et la maintenance de l'Application dans les limites des CGU des Services en ligne ;**
- **La collecte, le traitement et le stockage des Métadonnées ;**
- **La traçabilité des opérations effectuées depuis l'Application conformément aux CGU des Services en ligne ;**
- **L'achat de crédits, le cas échéant effectués depuis l'Application conformément aux CGU des Services en ligne ;**
- **L'exercice des Droits Spécifiques des Personnes Concernées.**

Article 6. La collecte de Données Personnelles dans le cadre de Prestations aux Membres

6.1. Souscription à l'Abonnement

6.1.1. Les Données Personnelles susceptibles d'être collectées et traitées par l'APP sont :

a) L'identité du Membre et/ou du tiers-payeur : civilité, nom, prénoms, adresse, numéro de téléphone (fixe et/ou mobile), numéro de télécopie, adresses de courrier électronique, fonction, numéro d'immatriculation à un registre, numéro de TVA (en particulier intracommunautaire) et code interne de traitement permettant l'identification de la Personne Concernée ;

b) Les données relatives aux moyens de paiement : relevé d'identité bancaire, mandat de prélèvement SEPA, identifiant de paiement (en particulier associé à un compte bancaire) ;

c) Les données relatives à la souscription de l'Abonnement et à toute transaction réalisée par le Membre ou le tiers-payeur telles que le numéro de la transaction, le détail de l'achat, de l'abonnement, du bien ou du service souscrit ;

d) Les données relatives au suivi de la relation commerciale : demandes de documentation, service ou abonnement souscrit, quantité, montant, périodicité, adresse de facturation, historique des achats et des prestations de services, correspondances avec le Demandeur et service après-vente, échanges et commentaires des Demandeurs et prospects, personne(s) en charge de la relation client ;

e) Les données relatives aux règlements des factures : modalités de règlement, remises consenties, reçus, soldes et impayés ;

f) Les données nécessaires à la réalisation des actions de fidélisation, de prospection, d'étude, de sondage, et de promotion ;

- g) Les données relatives à l'organisation d'opérations promotionnelles ;
- h) Les données relatives aux contributions des personnes qui déposent des avis sur des produits, services ou contenus, notamment leur pseudonyme ;

6.1.2. Ces Données Personnelles sont conservées par l'APP pendant toute la durée de souscription à au moins une Prestation aux Membres puis pendant une durée de trois (3) ans en base active et deux (2) ans en Archivage Intermédiaire, avant anonymisation le cas échéant.

6.1.3. L'APP peut toujours conserver tout ou partie de ces Données Personnelles pour une durée plus longue, en fonction de ses obligations légales (par exemple, l'obligation de conserver les factures émises pendant une durée de dix ans conformément à l'article L. 123-22 du Code de commerce ou l'obligation de conserver certaines pièces dans l'hypothèse d'un (pré)contentieux auquel l'APP serait (in)directement concernée) ou, en fonction de ses obligations contractuelles, notamment dans le cadre d'un Enregistrement.

6.2. Enregistrement

6.2.1. Les Données Personnelles susceptibles d'être collectées – outre celles déjà collectées lors de la souscription à l'Abonnement – et/ou traitées par l'APP dans le cadre d'un Enregistrement réalisé, y compris depuis les Services en ligne sont :

a) L'identité du Demandeur à un Enregistrement : civilité, nom, prénoms, adresse, numéro de téléphone (fixe et/ou mobile), numéro de télécopie, adresses de courrier électronique, numéro d'immatriculation à un registre, numéro de TVA (en particulier, intracommunautaire) et code interne de traitement permettant l'identification de la Personne Concernée.

b) L'identité du/des Cotitulaire(s) de droits à un Enregistrement : civilité, nom, prénoms, adresse, date de naissance, numéro d'immatriculation à un registre, numéro de TVA (en particulier, intracommunautaire) et, le cas échéant, le code interne de traitement permettant l'identification de la Personne Concernée.

c) L'identité des Personnes Concernées pouvant accéder à ces Enregistrements : nom, prénoms, fonction, adresse, adresses de courrier électronique et, le cas échéant, le code interne de traitement permettant l'identification de la Personne Concernée.

c) Les Données Personnelles comprises dans les Eléments Déposés ;

d) Les Données Personnelles permettant d'identifier, même indirectement, les Eléments Déposés telles que le numéro IDDN et les Métadonnées ;

e) Les Traces liées à l'utilisation des Services en ligne et relatives à des Enregistrements conformément à l'article 10 des CGU des Services en ligne.

6.2.2. Ces Données Personnelles, telles que visées au paragraphe 6.2.1, sont conservées par l'APP pendant toute la durée de souscription à au moins une Prestation aux Membres, puis, selon l'intérêt légitime de l'APP, tout ou partie de ces Données Personnelles peuvent être conservées pendant une période complémentaire pouvant aller jusqu'à la durée de protection accordée aux auteurs d'œuvres de l'esprit au sens du Code de la propriété intellectuelle par les lois et règlements français.

6.2.3. Un Demandeur bénéficiant des droits nécessaires peut requérir la suppression des Eléments Déposés et partant des Données Personnelles qui y sont contenues, sous réserve, le cas échéant, de la réalisation d'un Archivage Intermédiaire.

6.2.4. La Personne Concernée a le droit d'exercer ses Droits Spécifiques relatifs à ce traitement dans les conditions de l'Article 13 de la présente Politique de confidentialité.

6.3. Services en ligne

6.3.1. Les Données Personnelles susceptibles d'être collectées - si elles ne l'ont pas déjà été lors de la souscription de l'Abonnement ou dans le cadre d'un Enregistrement à l'aide des Services en ligne – et, en tout état de cause, traitées par l'APP sont :

a) L'identité des Personnes Concernées pouvant accéder aux Services en ligne (notamment par la gestion des rôles effectuées par un administrateur autorisé) et, notamment, les identifiants de la Personne Concernée ;

b) Les Traces liées à l'utilisation des Services en ligne et non-relatives à des Enregistrements conformément à l'article 10 des CGU des Services en ligne.

6.3.2. Les Données Personnelles liées à l'utilisation des Services en ligne sont conservées par l'APP pendant toute la durée de souscription à au moins une Prestation aux Membres ou toute la durée d'utilisation des Services en ligne (la durée la plus longue étant retenue) puis pendant une durée de trois (3) ans en base active et deux (2) ans en Archivage Intermédiaire, avant anonymisation. Il est cependant précisé que les Données Personnelles des Cotitulaires peuvent être traitées dans les conditions et pour les durées indiquées à l'article **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**

Article 7. Les bases légales des traitements de Données Personnelles liés aux Prestations ponctuelles de l'APP

7.1. Le traitement est nécessaire à l'exécution d'un contrat auquel le Demandeur est partie ou à l'exécution de mesures précontractuelles prises à la demande de celui-ci.

7.1.1. Conformément à la Règlementation sur les Données Personnelles, les traitements de Données Personnelles liés aux Prestations ponctuelles de l'APP sont nécessaires à l'exécution d'un contrat auquel le Demandeur est partie.

7.1.2. Afin que l'APP réalise des Prestations ponctuelles, le Demandeur a accepté *a minima* un devis, ou un bon de commande, le cas échéant par échange de courrier électronique. Ce document formalise une relation contractuelle entre le Demandeur et l'APP, servant notamment de base juridique à la collecte et au traitement des Données Personnelles.

7.1.3. Ces Données sont nécessaires à la réalisation d'un certain nombre de traitements liés à l'exécution de la relation contractuelle entre le Demandeur et l'APP.

7.2. Le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle l'APP est soumise.

7.2.1. Le traitement des Données Personnelles peut également être nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle l'APP serait soumise, par exemple une décision de justice l'obligeant à réaliser des Prestations pour lesquelles des Données Personnelles doivent être collectées et traitées.

Article 8. Les finalités des traitements liés aux Prestations ponctuelles de l'APP

8.1.1. Les Données Personnelles du Demandeur et, le cas échéant, de toute Personne Concernée sont utiles à l'APP afin de :

- **effectuer les opérations relatives à la gestion des Demandeurs concernant** : les demandes de renseignements ; les contrats ; la réalisation des Prestations ponctuelles ; les factures ; la comptabilité ; le suivi de la relation client tel que la réalisation d'enquêtes de satisfaction, la gestion des réclamations et du service après-vente ; la sélection de Demandeurs pour réaliser des études, sondages et tests relatifs à des prestations ; la gestion des impayés et du contentieux ;
- **effectuer des opérations relatives à la prospection** :

- la gestion d'opérations techniques de prospection (ce qui inclut notamment les opérations techniques comme la normalisation, l'enrichissement et la déduplication) ;
- la sélection de personnes pour réaliser des actions de prospection, de sondage, de test et de promotion. ;
- l'actualisation de ses fichiers de prospection par l'organisme en charge de la gestion de la liste d'opposition au démarchage téléphonique, en application des dispositions du Code de la consommation ;
- la réalisation d'opérations de sollicitations ;
- **l'élaboration de statistiques commerciales ;**
- **l'organisation d'opérations promotionnelles ;**
- **la gestion des demandes d'exercice des Droits Spécifiques.**

Article 9. La collecte de Données Personnelles dans le cadre de Prestations ponctuelles

9.1. Les Données Personnelles susceptibles d'être collectées et traitées par l'APP sont :

- a) l'identité du Demandeur : civilité, nom, prénoms, adresse, numéro de téléphone (fixe et/ou mobile), numéro de télécopie, adresses de courrier électronique, numéro d'immatriculation à un registre, numéro de TVA (en particulier intracommunautaire) et code interne de traitement permettant l'identification du Demandeur. Une copie d'un titre d'identité peut être conservée aux fins de preuve de l'exercice d'un Droit Spécifique ou pour répondre à une obligation légale ;
- b) les données relatives aux moyens de paiement : relevé d'identité postale ou bancaire, numéro de chèque.
- c) les données relatives à la transaction telles que le numéro de la transaction, le détail de l'achat, de la Prestation souscrite ;
- e) les données relatives au suivi de la relation commerciale : demandes de documentation, historique des Prestations ponctuelles, correspondances avec le Demandeur ; et service après-vente, échanges et commentaires des clients et prospects, personne(s) en charge de la relation client ;
- f) les données relatives aux règlements des factures : modalités de règlement, remises consenties, reçus, soldes et impayés ;
- g) les données nécessaires à la réalisation des actions de fidélisation, de prospection, d'étude et de sondage ;
- h) les données nécessaires à la réalisation des Prestations ponctuelles : Données Personnelles de Personnes Concernées collectées par la réalisation de la Prestation ponctuelle souscrite, localisation de la réalisation des Prestations ponctuelles ; correspondances avec le Demandeur et/ou toute autre Personne Concernée qui serait concernée, directement ou non, par la réalisation de la Prestation ponctuelle.

Article 10. Catégories de destinataires

- 10.1. Pour permettre à l'APP de réaliser les Prestations, l'APP peut faire appel aux services de sous-traitants avec lesquels elle s'engage à contracter conformément à la Réglementation sur les Données Personnelles.
- 10.2. L'APP utilise la technologie de la société INGENICO afin de sécuriser les transactions bancaires. Ainsi, lors du paiement, les coordonnées bancaires sont transmises chiffrées à la société INGENICO, sans que l'APP ne soit en mesure d'en prendre connaissance.

A ce titre, l'APP ne collecte ni le numéro intégral de la carte bancaire, ni son cryptogramme. Pour exercer ses droits tels qu'identifiés à l'article 12, relatifs à ses coordonnées de carte bancaire, le Demandeur est invité à s'adresser directement à la société INGENICO.

10.3. Dans l'hypothèse où un transfert de Données Personnelles vers un destinataire situé dans un pays qui n'est pas situé sur le territoire de l'EEE et qui n'a pas fait l'objet d'une décision d'adéquation de la Commission Européenne (comme la Suisse), l'APP s'engage à prendre toutes les garanties appropriées pour en assurer la parfaite licéité, en s'assurant que les Personnes Concernées disposent de droits opposables et de voies de droit à l'encontre du destinataire et à obtenir le consentement préalable et spécifique de la Personne Concernée audit transfert de Données Personnelles si cela s'avère indispensable.

10.4. L'APP ne recueillera pas le consentement préalable et spécifique de la Personne Concernée au transfert de ses Données Personnelles si :

- L'APP s'assure :

- o de conclure avec le destinataire des Données Personnelles des clauses contractuelles types proposées par la Commission Européenne ; ou
- o que le destinataire des Données Personnelles est soumis aux principes du *privacy shield* (pour les transferts à destination des Etats-Unis) ; ou
- o de prendre toute mesure propre à rendre licite le transfert de Données Personnelles en dehors du territoire de l'Union Européenne, conformément à la Réglementation sur les Données Personnelles.

- ou si ledit transfert est nécessaire :

- o au respect d'obligations permettant d'assurer la constatation, l'exercice ou la défense d'un droit en justice ;
- o à l'exécution d'un contrat entre l'APP et le destinataire pris à la demande de la Personne Concernée ;
- o à la conclusion ou à l'exécution d'un contrat conclu ou à conclure, dans l'intérêt de la personne concernée, entre l'APP et le destinataire.

Article 11. Le stockage des Données Personnelles

11.1. Toutes les précautions ont été prises pour stocker les Données Personnelles des Personnes Concernées dans un environnement sécurisé et empêcher qu'elles soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès. Les informations transmises par le soin des Personnes Concernées ne seront jamais transmises à des tiers dans un but commercial ni vendues ni échangées.

Article 12. Les Droits Spécifiques

12.1. Conformément à la Réglementation sur les Données Personnelles, chaque Personne Concernée peut, à tout moment, bénéficier des Droits Spécifiques suivants :

- Droit d'accès ;
- Droit de rectification ;
- Droit à l'effacement ;
- Droit à la limitation d'un traitement ;
- Droit à la portabilité des données ;
- Droit d'opposition ;
- Directives post-mortem,

12.2. Droits d'accès

12.2.1. La Personne Concernée a la possibilité d'obtenir de l'APP la confirmation que les Données Personnelles la concernant sont ou ne sont pas traitées et, lorsqu'elles le sont, l'accès auxdites Données Personnelles ainsi que les informations suivantes :

- a) les finalités du traitement ;
- b) les catégories de Données Personnelles ;
- c) les destinataires ou catégories de destinataires auxquels les Données Personnelles ont été ou seront communiquées ;
- d) lorsque cela est possible, la durée de conservation des Données Personnelles envisagée ou, lorsque ce n'est pas possible, les critères utilisés pour déterminer cette durée ;
- e) l'existence du droit de demander à l'APP la rectification ou l'effacement de Données Personnelles, ou une limitation du traitement de ses Données Personnelles, ou du droit de s'opposer à ce traitement ;
- f) le droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle en matière de données personnelles (en France, la CNIL) ;
- g) lorsque les Données Personnelles ne sont pas collectées auprès de la Personne Concernée, toute information disponible quant à leur source ;
- h) l'existence d'une prise de décision automatisée, y compris un profilage, et, au moins en pareil cas, des informations utiles concernant la logique sous-jacente, ainsi que l'importance et les conséquences prévues de ce traitement pour la Personne Concernée ;

12.2.2. Lorsque les Données Personnelles sont transférées vers un pays tiers ou à une organisation internationale, la Personne Concernée a le droit d'être informée des garanties appropriées, en ce qui concerne ce transfert.

12.2.3. L'APP fournit une copie des Données Personnelles faisant l'objet d'un traitement.

12.2.4. L'APP peut exiger le paiement de frais raisonnables basés sur les coûts administratifs pour toute copie supplémentaire demandée par la Personne Concernée ou en cas de demande de transmission des Données Personnelles sur support papier et/ou physique.

12.2.5. Lorsque la Personne Concernée présente sa demande par voie électronique, les informations sont fournies sous une forme électronique d'usage courant, à moins qu'elle ne demande qu'il en soit autrement.

12.2.6. Le droit de la Personne Concernée d'obtenir une copie de ses Données Personnelles ne doit pas porter atteinte aux droits et libertés d'autrui.

12.3. Droits de rectification

12.3.1. La Personne Concernée a la possibilité d'obtenir de l'APP, dans les meilleurs délais, la rectification des Données Personnelles le concernant qui sont inexactes. Elle a aussi la possibilité d'obtenir que les Données Personnelles incomplètes soient complétées, y compris en fournissant une déclaration complémentaire.

12.4. Droits à l'effacement

12.4.1. La Personne Concernée a la possibilité d'obtenir de l'APP l'effacement, dans les meilleurs délais, de Données Personnelles la concernant lorsque l'un des motifs suivants s'applique :

- a) Les Données Personnelles ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées ou traitées d'une autre manière par l'APP ;
- b) La Personne Concernée a retiré son consentement pour le traitement de ses Données Personnelles et il n'existe pas d'autre fondement juridique au traitement ;
- c) La Personne Concernée exerce son droit d'opposition dans les conditions rappelées ci-après et il n'existe pas de motif légitime impérieux pour le traitement ;
- d) Les Données Personnelles ont fait l'objet d'un traitement illicite ;
- e) Les Données Personnelles doivent être effacées pour respecter une obligation légale ;
- f) Les Données Personnelles ont été collectées auprès d'un enfant.

12.5. Droits à la limitation

12.5.1. La Personne Concernée a la possibilité d'obtenir de l'APP la limitation du traitement de ses Données Personnelles lorsque l'un des motifs suivants s'applique :

- a) L'APP vérifie l'exactitude des Données Personnelles suite à la contestation par la Personne Concernée de l'exactitude des Données Personnelles,
- b) Le traitement est illicite et la Personne Concernée s'oppose à l'effacement des Données Personnelles et exige à la place la limitation de leur utilisation ;
- c) L'APP n'a plus besoin des Données Personnelles aux fins du traitement mais celles-ci sont encore nécessaires à la Personne Concernée pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice ;
- d) La Personne Concernée s'est opposée au traitement dans les conditions rappelées ci-après et l'APP vérifie de savoir si les motifs légitimes poursuivis prévalent sur les motifs allégués.

12.6. Droit à la portabilité des Données

12.6.1. La Personne Concernée a la possibilité de recevoir de l'APP les Données Personnelles la concernant, dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine lorsque :

- a) Le traitement des Données Personnelles est fondé sur le consentement, ou sur un contrat ; et
- b) Le traitement est effectué à l'aide de procédés automatisés.

12.6.2. Lorsque la Personne Concernée exerce son droit à la portabilité elle a le droit d'obtenir que les Données Personnelles soient transmises directement par l'APP à un autre responsable de traitement qu'elle désignera lorsque cela est techniquement possible.

12.6.3. Le droit à la portabilité des Données Personnelles de la Personne Concernée ne doit pas porter atteinte aux droits et libertés d'autrui.

12.7. Droit d'opposition

12.7.1. La Personne Concernée peut s'opposer à tout moment, pour des raisons tenant à sa situation particulière, à un traitement des Données Personnelles la concernant fondé sur l'intérêt légitime de l'APP. L'APP ne traitera alors plus les Données Personnelles, à moins qu'elle ne démontre qu'il existe des motifs impérieux et légitimes pour le traitement qui prévalent sur les intérêts et les droits et libertés de la Personne Concernée, ou pourra les conserver pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice.

12.8. Directives *post-mortem*

12.8.1. La Personne Concernée a la possibilité de communiquer à l'APP des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses Données Personnelles après son décès, lesquelles directives peuvent être enregistrées également auprès « *d'un tiers de confiance numérique certifié* ». Ces directives, ou sorte de « *testament numérique* », peuvent désigner une personne chargée de leur exécution ; à défaut, les héritiers de la Personne Concernée seront désignés.

12.8.2. En l'absence de toute directive, les héritiers de la Personne Concernée peuvent s'adresser à l'APP afin de :

- accéder aux traitements de Données Personnelles permettant « *l'organisation et le règlement de la succession du défunt* » ;
- recevoir communication des « *biens numériques* » ou des « *données s'apparentant à des souvenirs de famille, transmissibles aux héritiers* » ;
- faire procéder à la clôture du compte de la Personne Concernée sur le Site Internet et s'opposer à la poursuite du traitement de ses Données Personnelles.

12.8.3. En tout état de cause, la Personne a la possibilité d'indiquer à l'APP, à tout moment, qu'elle ne souhaite pas, en cas de décès, que ses Données Personnelles soient communiquées à un tiers.

Article 13. Exercice des Droits Spécifiques des Personnes Concernées

13.1. Ces Droits Spécifiques peuvent être exercés, à tout moment, en adressant un courrier électronique à l'adresse suivante : app@app.asso.fr ou en complétant le formulaire de contact disponible sur le Site Internet.

13.2. Aux fins de faire valoir ses Droits Spécifiques suivant les conditions visées ci-dessus, la Personne Concernée justifie de son identité par tout moyen sauf si elle exerce ses Droits Spécifiques depuis son compte personnel via les Services en ligne.

13.3. Lorsque l'APP a des doutes raisonnables quant à l'identité de la personne à l'origine de la demande d'exercice d'un Droit Spécifique, l'APP peut demander les informations supplémentaires apparaissant nécessaires, y compris, lorsque la situation l'exige, la photocopie d'un titre d'identité portant la signature du titulaire.

13.4. Une réponse sera adressée à la Personne Concernée dans un délai d'un (1) mois maximum suivant la date de réception de la demande.

13.5. Au besoin ce délai pourra être prolongé de deux (2) mois par l'APP qui en donnera alerte à la Personne Concernée et ce, compte tenu de la complexité et/ou du nombre de demandes.

13.6. En cas de demande de la Personne Concernée de suppression de ses Données Personnelles et/ou en cas d'exercice de son droit à solliciter l'effacement de ses Données Personnelles, l'APP pourra toutefois les conserver sous forme d'Archivage Intermédiaire, et ce pour la durée nécessaire à satisfaire à ses obligations légales, ou à des fins probatoires pendant le délai de prescription applicable.

13.7. La Personne Concernée peut également porter réclamation devant l'autorité de contrôle compétente (en France, il s'agit de la CNIL).